

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 novembre 2015

GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3052)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE14

présenté par
M. Garot, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 19, substituer à la référence :

« IV. »,

la référence :

« II. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.